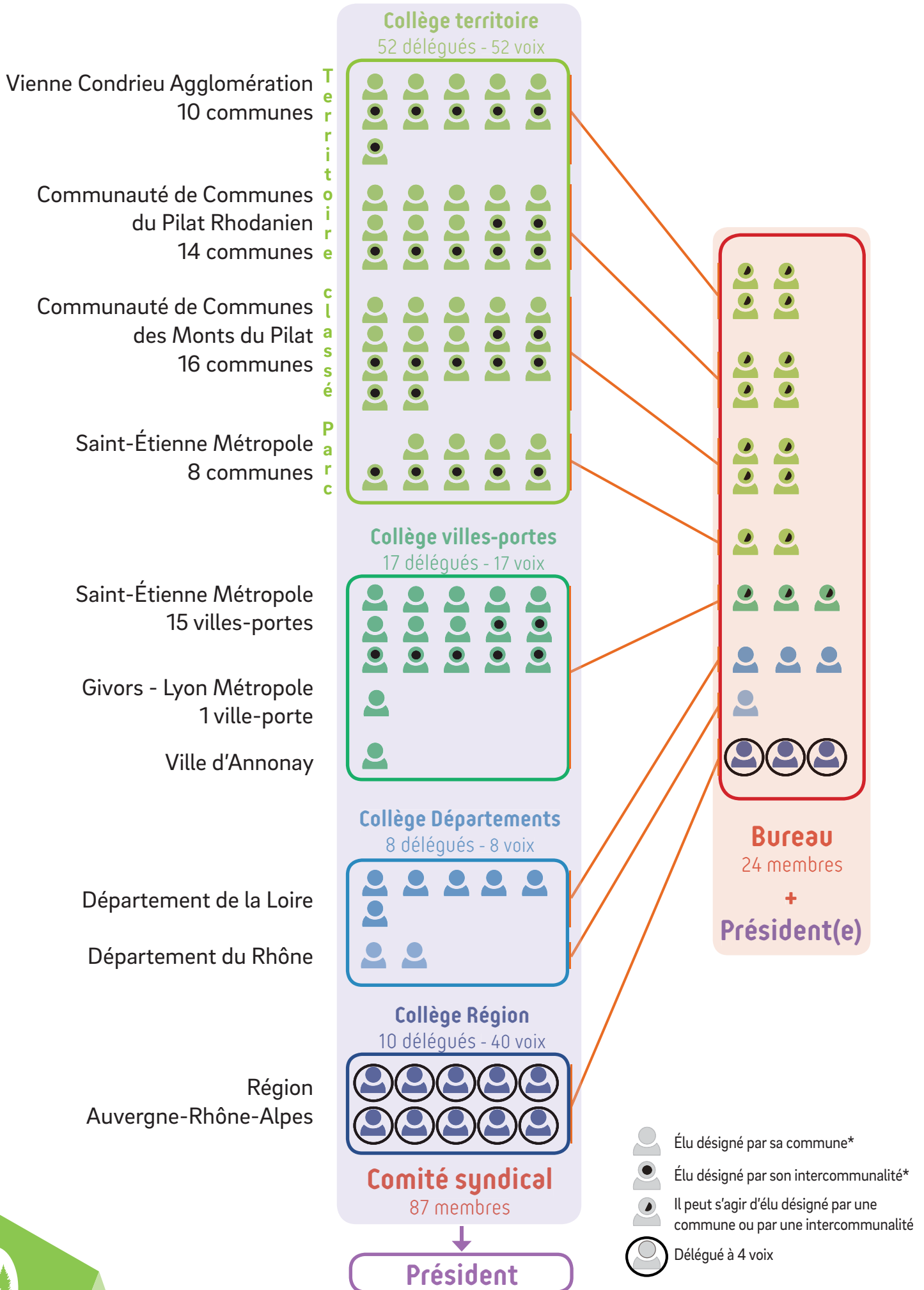


Les instances du Syndicat Mixte du Parc naturel régional du Pilat



*Les collectivités du collège territoire sont représentées à 50 % par les communes et à 50 % par leur intercommunalité plus une personne pour l'intercommunalité